



---

**Commission économique pour l'Europe**

Réunion des Parties à la Convention sur  
la protection et l'utilisation des cours d'eau  
transfrontières et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation****Dix-huitième réunion**

Genève, 17 et 18 octobre 2023

**Rapport du Groupe de travail de la surveillance  
et de l'évaluation sur sa dix-huitième réunion****I. Introduction**

1. La dix-huitième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, les 17 et 18 octobre 2023, immédiatement après l'atelier mondial sur le thème « Gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines : du niveau national au niveau transfrontière » organisé à Genève, les 16 et 17 octobre 2023, selon des modalités hybrides. Tous les documents de la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la réunion<sup>1</sup>.

2. L'objectif de la réunion était de débattre de l'exécution des activités de surveillance et d'évaluation menées au titre de la Convention pendant la période 2022-2023, en particulier de l'établissement de la version définitive de la publication *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/70) et de l'élaboration de la publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés du partage de données transfrontières*. Les débats ont également porté sur les orientations stratégiques à donner aux activités de surveillance et d'évaluation à mener, fondées sur les enseignements tirés des rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (ODD) et sur les résultats de l'atelier mondial susmentionné.

**A. Participation**

3. Les délégations des pays suivants ont participé à la dix-huitième réunion : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Botswana, Bulgarie, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, El Salvador, Estonie, État de Palestine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maroc,

---

<sup>1</sup> Voir [www.unece.org/environmental-policy/events/eighteenth-meeting-working-group-monitoring-and-assessment](http://www.unece.org/environmental-policy/events/eighteenth-meeting-working-group-monitoring-and-assessment).



Mauritanie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Nigéria, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République démocratique du Congo, République dominicaine, République de Moldova, Roumanie, Sénégal, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Viet Nam et Zimbabwe.

4. L'Union européenne était également représentée.

5. En outre, des représentants des organisations suivantes du système des Nations Unies ont participé à la réunion : Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ONU-Eau et Organisation météorologique mondiale (OMM).

6. Des représentants des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et autres institutions suivantes étaient présents : Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD), Organisation du Traité de coopération amazonienne (OTCA), Autorité du bassin du Mono, Autorité du bassin du Niger, Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (HELCOM), Partenariat mondial pour l'eau, Partenariat mondial pour l'eau – Asie du Sud-Est, Partenariat mondial pour l'eau – Amérique du Sud, Banque interaméricaine de développement, Centre international pour la mise en valeur intégrée des montagnes, Commission internationale du bassin de la Save, Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC), Institut national de recherche-développement pour la protection de l'environnement (Roumanie), Centre régional pour la gestion des eaux souterraines en Amérique latine et dans les Caraïbes, Institut de gestion des eaux souterraines de la Communauté de développement de l'Afrique australe, Observatoire du Sahara et du Sahel, Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau en Asie centrale, Commission trinationale du Plan Trifinio, Conseil arabe de l'eau, Arnika, International Association of Hydrogeologists, Réseau international des organismes de bassin (RIOB), Centre international d'évaluation de l'eau, Office international de l'eau (France), Subjective Physics Sciences Organization, ONG The Water and Ecology Environment (Mongolie), Conseil national de la recherche scientifique et technique (Argentine), Université des Philippines Los Baños, Université d'Ankara, Université de Pavie (Italie), Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Université de Tlemcen (Algérie), Jordan Pulse Academy, Université de Mutah (Jordanie), Université américaine de Beyrouth, Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (Maroc), Université de Karachi, Université Educons (Serbie), Geneva Water Hub, Water Cycle Innovation, Université de Lausanne (Suisse), Institut d'hydrogéologie et d'ingénierie hydraulique (Ouzbékistan), Groundwatch Global Limited, VŠB-TUO/Majaczech (Tchéquie), Hydrogeoecological Research and Design Company « KazHYDEC » (Ltd.) (Kazakhstan), Raura Mining Company (Pérou).

## B. Questions d'organisation

7. Les coprésidents de la réunion, Anna-Stiina Heiskanen (Finlande) et Niokhor Ndour (Sénégal), ont ouvert la réunion et en ont présenté les principaux objectifs.

8. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour (ECE/MP.WAT/WG.2/2023/1).

9. Dans sa déclaration, un représentant de l'Ukraine a fait part de préoccupations environnementales, relatives notamment à la catastrophe écologique provoquée par la destruction du barrage de Kakhovka (Ukraine). Un représentant de la Fédération de Russie a répondu, puis un représentant de l'Union européenne a fait une déclaration. Le représentant de l'Ukraine a ensuite exercé son droit de réponse<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Les déclarations des représentants de l'Ukraine et de la Fédération de Russie sont disponibles sur le site Web de la réunion.

10. Le Groupe de travail a adopté le document intitulé « Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur quatrième réunion conjointe » (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2022/2).

## II. Faits nouveaux et processus concernant la surveillance, l'évaluation et les échanges de données au niveau mondial

11. Un représentant d'ONU-Eau a présenté les faits nouveaux dans le domaine de l'eau au niveau mondial. Il a donné des informations sur la campagne de collecte de données menée en 2023 au titre de l'Initiative de surveillance intégrée d'ONU-Eau pour l'objectif de développement durable (ODD) n° 6, dans le cadre de laquelle des données ont été recueillies sur la majorité des indicateurs de l'ODD 6. Des rapports de synthèse seront publiés d'ici l'été 2024 sur les différents indicateurs. Le représentant a présenté les résultats de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (New York, 22-24 mars 2023), s'agissant en particulier du Programme d'action sur l'eau, qui a suscité plus de 830 engagements volontaires. En juillet 2023, ONU-Eau avait publié le document *Blueprint for Acceleration: Sustainable Development Goal 6 Synthesis Report on Water and Sanitation 2023* (Plan directeur pour l'accélération : rapport de synthèse de 2023 sur l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement)<sup>3</sup>, entre autres pour éclairer les débats du Forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil économique et social (New York, 10-19 juillet 2023), au cours duquel l'ODD n° 6 relatif à l'eau (Eau propre et assainissement) a fait l'objet d'un examen approfondi.

12. Le représentant d'ONU-Eau a décrit le soutien apporté, aux niveaux national et régional, par son organisation aux équipes de pays des Nations Unies et a rendu compte de l'initiative de développement des capacités pour l'ODD 6 menée par ONU-Eau, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'UNESCO afin de mettre en place des capacités nationales permettant de progresser plus rapidement vers la réalisation de l'ODD 6.

13. Le coprésident (Sénégal), en tant que coorganisateur avec la Suisse du dialogue sur le thème de l'eau pour la coopération, avec pour thèmes subsidiaires la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et internationales, la coopération intersectorielle, y compris scientifique, et l'eau dans le cadre du Programme 2030 (cibles 6.5 et 6.b et objectifs 16 et 17 des ODD), qui s'est déroulé dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, a rendu compte des résultats dudit dialogue ainsi que des efforts déployés par le Sénégal et la Suisse pour les diffuser. Il a également fait mention de la résolution 77/334 de l'Assemblée générale sur le suivi de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), adoptée sur proposition, entre autres, du Sénégal, des Pays-Bas et du Tadjikistan<sup>4</sup>. Cette résolution prévoit l'organisation de deux conférences des Nations Unies sur l'eau, en 2026 et 2028, ainsi que l'élaboration d'une stratégie en matière d'eau et d'assainissement à l'échelle du système des Nations Unies, qui orientera les travaux sur les questions liées à l'eau menés à différents niveaux dans le cadre du système des Nations Unies, en vue de les renforcer.

14. Une représentante du secrétariat a exposé les principaux résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention sur l'eau. Elle a notamment fait état d'un intérêt accru en faveur de l'adhésion à la Convention, qui s'est traduit par l'adhésion du Nigéria et de l'Iraq pendant la Conférence et de la Namibie, du Panama et de la Gambie après celle-ci. Elle a souligné que plus de 40 engagements avaient été pris au titre du Programme d'action sur l'eau en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment sur le

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies.

<sup>4</sup> A/RES/77/334.

renforcement du partage des données et des informations. La représentante a décrit les activités de promotion de la Convention sur l'eau menées pendant le Forum politique de haut niveau et les activités qu'il est prévu de mener pendant la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) (Dubai, Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023).

15. Un représentant de l'OMM a présenté la publication *State of Global Water Resources 2022: Report*<sup>5</sup> (Rapport sur l'état des ressources en eau dans le monde de 2022). Il a mis en avant l'initiative « Alertes précoces pour tous », dont le deuxième pilier relatif à la détection, l'observation, la surveillance, l'analyse et la prévision est mis en œuvre avec la participation de l'OMM.

16. Un représentant de la Commission européenne a présenté l'évolution actuelle de la politique de l'eau de l'Union européenne, en particulier la refonte de la Directive sur l'eau potable<sup>6</sup> (UE 2020/2184) et la proposition de modification de la Directive-cadre sur l'eau<sup>7</sup>, de la Directive sur les eaux souterraines<sup>8</sup> et de la Directive sur les normes de qualité environnementale<sup>9</sup>.

17. Le Groupe de travail :

a) S'est félicité de l'adhésion à la Convention sur l'eau du Nigéria, de l'Iraq, de la Namibie, du Panama et de la Gambie pendant la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 et après celle-ci et a encouragé ces nouvelles Parties à participer de manière dynamique à ses activités ;

b) A invité les Parties et d'autres pays et partenaires à assurer le suivi de l'application des engagements relatifs à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et du partage de données et d'informations pris dans le cadre du Programme d'action pour l'eau ;

c) A invité les Parties et d'autres pays et partenaires à promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans le cadre du processus de préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026.

### III. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

18. Le coprésident (Sénégal) a rappelé que le troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD en application de la Convention sur l'eau était en cours actuellement, et que les pays partageant des eaux transfrontières avaient été priés de soumettre leurs rapports nationaux dans ce cadre au plus tard le 30 juin 2023. Les représentants de la CEE et de l'UNESCO, en tant qu'organismes coresponsables de l'indicateur 6.5.2, ont présenté les premiers résultats de ce troisième cycle. Ils ont notamment fait état d'une amélioration de la qualité des données, qui s'est traduite par : a) la fourniture par de nombreux pays d'informations plus précises sur la superficie des bassins hydrographiques et lacustres transfrontières et des aquifères transfrontières ;

<sup>5</sup> Organisation météorologique mondiale (OMM), WMO-1333 (Genève, 2023).

<sup>6</sup> Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine (refonte), *Journal officiel de l'Union européenne*, L 435 (2020), p. 1 à 62.

<sup>7</sup> Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 327 (2000), p. 1 à 73.

<sup>8</sup> Directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 372 (2006), p. 19 à 31.

<sup>9</sup> Directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, modifiant et abrogeant les directives du Conseil 82/176/CEE, 83/513/CEE, 84/156/CEE, 84/491/CEE, 86/280/CEE et modifiant la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, *Journal officiel de l'Union européenne*, L 348 (2008), p. 84 à 97.

b) la communication par certains pays de nouvelles informations sur des bassins plus petits ; et c) de manière générale, la fourniture par les pays d'informations plus nombreuses sur les eaux souterraines et les aquifères.

19. Les représentants de l'Iraq et de la Namibie ont indiqué que le manque de données sur les aquifères transfrontières gênait le processus d'établissement des rapports. Le représentant de la Namibie a fait valoir que la collecte de données sur les aquifères transfrontières n'était pas nécessairement une priorité pour certains pays partageant ces aquifères. Le représentant du Pérou a estimé que les données fournies sur les aquifères transfrontières devaient être fiables.

20. Les représentants de la CEE et de l'UNESCO ont souligné que le fait que des données relatives à l'indicateur 6.5.2 étaient utilisées au plus haut niveau politique pouvait servir d'argument pour inciter les gouvernements à investir dans le renforcement des connaissances et la fourniture de données sur les aquifères transfrontières. Même en l'absence d'informations précises et complètes sur les aquifères transfrontières, les pays étaient encouragés à soumettre les données disponibles accompagnées d'informations explicatives indiquant qu'il s'agissait d'informations provisoires. Ils étaient en outre encouragés à utiliser pleinement les bases de données ouvertes, telles que les bases de données sur les aquifères compilées par l'UNESCO avec l'aide de partenaires, sur la base d'informations provenant de sources nationales, et à contribuer à leur amélioration.

21. Une représentante du Liban a souligné l'importance de vérifier les données relatives aux aquifères transfrontières fournies par les chercheurs dans le cadre des processus officiels de collecte de données mis en place par les autorités nationales. Le représentant de l'UNESCO a indiqué que les processus d'établissement des rapports permettaient d'attirer l'attention sur les lacunes et de préconiser l'allocation de ressources pour la surveillance et l'étude des aquifères transfrontières.

22. Un représentant du Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) a présenté la carte mondiale des aquifères transfrontières (mise à jour en 2021<sup>10</sup>), élaborée par le Centre en coopération avec l'UNESCO et l'OMM, et a expliqué de quelle manière elle pouvait aider les pays à élaborer des rapports sur l'indicateur 6.5.2. Il a invité les pays à partager des informations pouvant contribuer à la mise à jour de la carte, comme les nouveaux tracés des aquifères transfrontières, ainsi que des rapports ou publications sur ces aquifères.

23. Un représentant de la CESAO a parlé de l'appui apporté par la commission régionale au troisième cycle de rapports sur l'indicateur 6.5.2 dans la région arabe grâce à l'organisation d'un atelier sur la question (Beyrouth, 30 et 31 mai 2023) et à l'aide fournie à la République arabe syrienne et au Yémen pour l'établissement de rapports nationaux.

24. Plusieurs pays ont décrit les avantages qu'ils ont retirés de l'établissement de rapports ou du renforcement des échanges d'informations dans les bassins transfrontières, qui sont l'un des critères d'opérationnalité de l'indicateur 6.5.2 des ODD :

- Le représentant de l'Ukraine a rendu compte de l'évolution récente de la coopération entre la République de Moldova, la Roumanie et l'Ukraine concernant la Prout et a annoncé la signature prochaine d'une déclaration trilatérale sur cette rivière. Cette déclaration facilitera les efforts visant à harmoniser les plans de gestion nationaux du bassin de la Prout, à mettre en place un système de surveillance et à améliorer la gestion anticipative des crues et de la sécheresse ;
- Une représentante de la Géorgie a déclaré que l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 avait encouragé le pays à renforcer davantage la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Elle a fait état d'une lettre d'intention signée en 2022 par le Ministère de la protection de l'environnement et de l'agriculture géorgien et le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles azerbaïdjanais afin de développer la coopération et l'échange d'informations sur la géologie, l'hydrométéorologie et les changements climatiques ;

<sup>10</sup> Voir [www.un-igrac.org/resource/transboundary-aquifers-world-map-2021](http://www.un-igrac.org/resource/transboundary-aquifers-world-map-2021).

- Un représentant de la Pologne a fait état des progrès réalisés dans la désignation d'un organisme commun à la Pologne et à la Slovaquie pour la gestion des eaux souterraines transfrontières ;
- Une représentante de la Macédoine du Nord a fait état des progrès réalisés en matière d'échange de données et d'informations dans le bassin des lacs Prespa.

25. Un représentant du Kirghizistan a dit que son pays s'était engagé à soumettre un rapport sur l'indicateur 6.5.2 et a fait état de deux accords bilatéraux conclus avec l'Ouzbékistan en 2022.

26. Le Groupe de travail a :

a) Invité tous les pays partageant des eaux transfrontières n'ayant pas encore soumis leur troisième rapport sur l'indicateur 6.5.2 des ODD à la CEE et à l'UNESCO à le faire d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

b) Demandé aux pays de tirer parti de leurs rapports nationaux pour améliorer la coopération transfrontière, notamment en mettant l'accent sur l'échange régulier de données et d'informations, le cas échéant ;

c) Invité les organismes de gestion des bassins, les communautés économiques régionales et les autres partenaires à utiliser les données recueillies aux fins de l'établissement des rapports nationaux pour appuyer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment en mettant l'accent sur l'échange régulier de données et d'informations, le cas échéant.

## **IV. Activités de surveillance et d'évaluation menées récemment au titre de la Convention**

### **A. Conclusions issues de l'atelier mondial sur la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières**

27. Le coprésident (Sénégal) a invité l'Estonie et la Slovénie, en tant que Parties chefs de file du domaine d'activité 3.1 sur la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières, à présenter les principales conclusions de l'atelier mondial intitulé « Gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières : du niveau national au niveau transfrontière »<sup>11</sup>.

28. Un représentant de l'Estonie a mis en avant les principales conclusions de l'atelier mondial, en particulier la nécessité : a) de mieux comprendre les avantages de la gestion conjointe de l'eau, en particulier pour l'adaptation aux changements climatiques, et de mener un travail de sensibilisation à ces avantages ; b) de passer d'une gestion spontanée à une gestion conjointe planifiée de l'eau ; c) de créer des conditions favorables à la gestion conjointe de l'eau ; et d) de mettre en place des cadres pour la gestion conjointe de l'eau dans des contextes transfrontières.

29. Un représentant de la Slovénie a présenté succinctement les prochaines mesures qui pourraient être prises en matière de gestion conjointe de l'eau dans le cadre de la Convention sur l'eau et au niveau mondial, en se fondant sur les conclusions des séances interactives organisées pendant l'atelier. Il a été proposé de prendre des mesures dans les domaines suivants : recommandations et orientations ; collecte et diffusion de données sur les meilleures pratiques ; projets relatifs à la gestion conjointe de l'eau ; renforcement des capacités et échange de données d'expérience aux niveaux mondial et régional ; et appui à la négociation d'accords et arrangements et à l'affectation des ressources.

30. Le Groupe de travail a :

a) Pris note avec satisfaction de l'organisation de l'atelier mondial intitulé « Gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines : du niveau national au

<sup>11</sup> Voir [www.unecce.org/info/events/event/374652](http://www.unecce.org/info/events/event/374652).

niveau transfrontière » (tenu à Genève, les 16 et 17 octobre 2023, sous forme hybride), de la collaboration fructueuse avec les partenaires et des premières conclusions de l'atelier ;

b) Chargé le secrétariat d'élaborer, en collaboration avec les Parties cocheffs de file (Slovénie et Estonie) et avec les partenaires, la version finale des conclusions de l'atelier et de la soumettre§ à la cinquième réunion commune qu'il tiendra avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 6-8 mai 2024).

## **B. Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières**

31. La coprésidente (Finlande) a présenté la publication intitulée *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* (ECE/MP.WAT/70), élaborée sous les auspices du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation et publiée au début de l'année 2023. Elle a remercié les pays et les partenaires qui ont contribué à cette publication. Elle a également remercié les Pays-Bas d'avoir mis à disposition un expert principal, qui a contribué à l'élaboration du texte. Un représentant de la Hongrie a salué la nouvelle publication, qui fournit des conseils utiles sur les aspects financiers de la mise en place de systèmes de surveillance conjoints et qui prend en compte l'évolution des connaissances techniques.

32. Le Groupe de travail a invité les pays et les partenaires à tirer parti de la nouvelle publication sur les stratégies actualisées et à la promouvoir dans le cadre de leurs activités nationales, régionales et mondiales à l'appui de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

## **V. Recueil d'observations concernant le projet de publication « Bonnes pratiques et enseignements tirés du partage de données transfrontières »**

33. Le secrétariat a présenté les progrès accomplis dans l'élaboration de la nouvelle publication, intitulée *Bonnes pratiques et enseignements tirés du partage de données transfrontières* (Deuxième version) (ECE/MP.WAT/WG.2/2023/INF.1), qui prend en compte les résultats de la réunion d'experts sur ce thème (organisée à Genève selon des modalités hybrides, les 18 et 19 avril 2023) et les travaux ultérieurs menés sur la base des contributions fournies par les experts.

34. Le Groupe de travail a examiné le projet de publication chapitre par chapitre et a formulé des observations concernant le texte, les enseignements tirés de l'expérience, les études de cas et les messages clefs.

### **Examen du projet de publication chapitre par chapitre**

35. Les représentants du programme EU4Environment, financé par l'Union européenne, de Water Cycle Innovation et de la Slovénie se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés dans l'amélioration du projet de publication. Le représentant du programme EU4Environment a suggéré de mettre au point une boîte à outils en ligne fondée sur le contenu de la publication. Le représentant de la Slovénie a proposé d'ajouter un schéma pour mettre en évidence les liens entre les enseignements à retenir et les études de cas.

36. Plusieurs participants ont présenté des observations sur le chapitre 2 du projet de publication, qui porte sur le contexte de la surveillance et de l'évaluation et qui a été présenté par le secrétariat. Les représentants du Bangladesh et de l'OTCA ont noté avec satisfaction la structure et le contenu du chapitre. La représentante de l'OTCA a proposé d'ajouter une carte afin de mesurer la portée mondiale de la publication. Elle a également souligné la nécessité de faire réviser le texte par un professionnel et de faire apparaître plus clairement les liens entre les études de cas et les enseignements à retenir. Elle a estimé que la création d'une boîte à outils en ligne apporterait une valeur ajoutée. Un représentant de l'État de Palestine a souligné les difficultés posées par le partage et l'évaluation des données au Moyen-Orient.

37. Les chapitres 3 (Mise en place du partage de données) et 4 (Types de données et d'informations partagées) ont été présentés par le secrétariat. Les représentants de la Finlande, de la Grèce, de la Géorgie et de la Commission internationale du bassin de la Save se sont déclarés satisfaits des chapitres dans l'ensemble. Le représentant de la Finlande a suggéré d'inclure le thème de la gestion « de la source à la mer » dans la publication. Le représentant de la Namibie a fait remarquer que le protocole de partage des données de la Commission permanente du bassin du fleuve Okavango constituait un exemple important en matière de partage des données. La représentante de la Grèce a fait part des observations écrites de son pays concernant l'étude de cas n° 31 sur l'élaboration et l'application pilote d'un système de surveillance transfrontière pour le bassin des lacs Prespa et a appuyé l'idée d'une boîte à outils électronique interactive. Le représentant de la Commission internationale du bassin de la Save s'est engagé à fournir des informations actualisées sur le financement du partage des données dans le bassin hydrographique de la Save (étude de cas n° 10). Une représentante de la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique a demandé des éclaircissements sur une étude de cas concernant l'apport de nutriments dans le bassin versant de la mer Baltique qui a été soumise. Une représentante de l'Allemagne a souligné l'utilité de l'annexe, qui met en correspondance les études de cas et les enseignements à retenir, et a proposé de sélectionner une étude de cas relative aux technologies de surveillance innovantes pour l'enseignement n° 25. Un représentant de l'Institut de gestion des eaux souterraines de la Communauté de développement de l'Afrique australe a proposé de fournir une étude de cas sur l'apprentissage automatique pour l'enseignement n° 25. Un représentant de la Géorgie a estimé que l'étude de cas n° 39 sur les systèmes d'alerte précoce en Géorgie, constituait un exemple important de partage d'informations dans le Caucase et que l'étude de cas n° 30 sur l'aide à la prise de décision dans le bassin du Rio de la Plata était un bon exemple de mise à disposition de données pour une prise de décision éclairée. Le représentant de l'État de Palestine a mentionné le manque d'informations dans la région du Moyen-Orient. Le représentant du programme EU4Environment a suggéré d'ajouter une nouvelle étude de cas décrivant les syndicats de rivière. Le représentant du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) a souligné la nécessité de disposer d'un cadre pour instaurer la confiance dans des contextes difficiles.

38. Les participants ont fait des observations sur les chapitres 5 (Harmonisation et assurance qualité), 6 (Gestion, traitement et partage des données) et 7 (Établissement de rapports et utilisation des données), présentés par l'expert principal (Pays-Bas). La représentante de la Macédoine du Nord a fait une évaluation positive de ces chapitres. Le représentant de la Finlande a proposé de soumettre une étude de cas supplémentaire sur la recherche conjointe et les données de surveillance des stocks halieutiques comme base du développement durable pour l'enseignement n° 35, afin d'illustrer de quelle manière les informations recueillies peuvent améliorer la gestion. Le représentant de Hydrogeoecological Research and Design Company « KazHYDEC » (Ltd.) a accueilli avec satisfaction l'annexe contenant le tableau et a indiqué qu'il ferait d'autres commentaires par écrit. La représentante de la République de Moldova a souligné la nécessité de disposer d'un contrôle qualité, a estimé qu'une coopération internationale devait être mise en place et a proposé d'établir des liens entre les systèmes et les plateformes d'information afin d'améliorer l'analyse des données. Le représentant du projet EU4Environment a estimé qu'il manquait des études de cas pour le bassin hydrographique du Danube et a suggéré de contacter la Commission internationale pour la protection du Danube afin d'obtenir des études de cas supplémentaires. Le représentant de l'OMM a suggéré que des études de cas supplémentaires soient élaborées afin d'illustrer l'enseignement n° 29, sur la surveillance conjointe afin d'assurer un bon niveau d'harmonisation, et l'enseignement n° 31, sur l'élaboration d'un référentiel commun de données. La représentante du Monténégro a remercié le Comité d'application de la Convention sur l'eau pour le processus de médiation entre l'Albanie et le Monténégro mené dans le cadre de la procédure consultative WAT/IC/AP/1.

39. Le secrétariat a présenté les chapitres 8 (Impacts et avantages) et 9 (Principales difficultés et défis à relever). Les représentants de l'État de Palestine, d'El Salvador et de l'IGRAC ont soutenu l'idée d'élaborer une boîte à outils en ligne fondée sur le contenu de la publication. Le représentant de l'IGRAC a proposé d'ajouter au début de la publication un bref résumé sur le rôle du partage de données dans un contexte transfrontière. Le représentant



du programme EU4Environment a estimé qu'il convenait d'ajouter des études de cas dans les derniers chapitres et a suggéré d'inclure une étude de cas sur l'expérience de l'Allemagne et de l'Autriche au titre de l'enseignement n° 43 sur la réduction des écarts entre les pays pour permettre le partage des données et des informations.

### **Débat sur les messages clefs du projet**

40. Les participants ont discuté en petits groupes des messages clefs figurant dans le projet de publication. Les résultats de ces discussions ont ensuite été présentés au Groupe de travail dans son ensemble. Plusieurs groupes ont exprimé leur accord avec les messages clefs proposés. D'autres ont présenté des propositions de révisions et de messages supplémentaires, qui préconisaient en général la simplification des messages clefs et l'ajout de supports visuels et de graphiques pour améliorer la lisibilité. Plusieurs groupes ont souligné la nécessité de veiller à ce que les exemples présentés dans la publication soient tirés de toutes les régions.

41. Le groupe 1 a suggéré de mentionner la triple crise planétaire et les problèmes de pollution, et de veiller à ce que la publication donne des exemples d'initiatives menées dans toutes les régions. Ce groupe a estimé que l'on pouvait ajouter des exemples sur les avantages du partage de données, les aquifères transfrontières et l'harmonisation des données.

42. Le groupe 2 a suggéré de revoir les messages clefs relatifs aux réseaux de surveillance, au partage rapide des données et à l'établissement d'une distinction entre une approche technique et une approche politique. Ce groupe a suggéré d'ajouter des messages clefs sur la communication (la manière de partager les données, les canaux de communication), les sensibilités culturelles, les politiques de partage des données et la promotion de l'utilisation des données ouvertes.

43. Le groupe 3 a suggéré des modifications à apporter aux messages clefs, notamment en ajoutant des éléments relatifs à la cartographie et à la modélisation, en mentionnant le phénomène du coin salé, en ajoutant des informations sur les échanges de flux entre les eaux de surface et les eaux souterraines et en soulignant l'importance d'une compréhension commune pour la cogestion, la réduction des risques de catastrophe et la planification conjointe.

44. Le groupe 4 a souligné la nécessité de mettre en avant les complexités et les sensibilités de certaines régions, de souligner les limitations dues à des contraintes financières et d'attirer l'attention sur l'importance des accords de bassin. Ce groupe a demandé que l'on mette davantage l'accent sur les changements climatiques et a évoqué la nécessité de disposer de connaissances techniques en matière de gestion des eaux souterraines. Il a également souligné les limites de la modélisation mathématique et a proposé que l'interface science-politiques soit mise en évidence dans les messages clefs.

45. Le groupe 5 a estimé qu'il fallait recenser les lacunes en matière de données et y remédier, et a souligné la différence entre les « données » et les « informations ». Il a indiqué qu'il serait important d'expliquer dans la nouvelle publication que les données ont été compilées par différents acteurs. Ce groupe a également souligné l'importance de la validation des données par les pays.

46. Le groupe 6 a souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur la validité et la fiabilité des données et sur l'appui financier au partage de données et d'informations. Il a indiqué que la connaissance précise du bassin devait être un objectif primordial du partage de données entre pays. Il a proposé d'ajouter des messages clefs supplémentaires sur les projets d'infrastructure, les bases de données ouvertes, le partage de métadonnées et l'ajout de procédures d'alerte dans les règlements et les accords.

47. Le groupe 7 a suggéré de regrouper les messages clefs par thème. Il a proposé des éléments supplémentaires qui pourraient être pris en compte dans les messages clefs, concernant notamment l'engagement des parties prenantes, l'importance du financement, les effets des changements climatiques et les questions de comparabilité et d'harmonisation.

48. Le groupe 8 a souligné l'importance de traduire les données et les informations dans un langage facilement compréhensible afin d'appuyer l'élaboration des politiques. Il a

également suggéré de souligner l'importance de la volonté politique à tous les niveaux et d'ajouter un message sur la participation de la société civile.

49. Le Groupe de travail a :

a) Invité les pays et les organisations à fournir par écrit au secrétariat de la Convention sur l'eau, au plus tard le 15 novembre 2023, des contributions supplémentaires au projet de publication intitulé *Bonnes pratiques et enseignements tirés du partage de données transfrontières* (Deuxième version) (ECE/MP.WAT/WG.2/2023/INF.1) ;

b) Chargé le secrétariat d'élaborer, en coopération avec les Parties chefs de file, une version définitive de la publication en se fondant sur les observations formulées pendant la réunion et sur les contributions supplémentaires reçues, et de présenter les messages clés qui y figurent pour examen final à la cinquième réunion commune qu'il tiendra avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau (Genève, 6-8 mai 2024), afin que la publication puisse être lancée à la dixième session de la Réunion des Parties (Ljubljana, 23-25 octobre 2024) ;

c) Remercié les Pays-Bas pour l'aide que ses experts ont apporté dans le cadre de l'élaboration de la publication.

## VI. Projets sur le terrain et manifestations régionales

### A. Projets menés au titre de la Convention dans les domaines de la surveillance et de l'évaluation

50. La coprésidente (Finlande) a rappelé que le programme de travail pour la période 2022-2024 prévoyait une assistance adaptée et un appui à la mise en place d'une surveillance conjointe ou concertée ou de l'échange d'informations et de données fournies à la demande sous réserve de l'allocation de ressources à cette fin.

51. La représentante de la Macédoine du Nord a fait état du nouveau projet du Fonds pour l'environnement mondial dans le bassin du Drin, qui portera sur la mise en œuvre des mesures prioritaires définies dans le programme d'action stratégique adopté par les pays riverains du bassin en 2020. Le projet prévoit notamment l'élaboration d'un programme de surveillance transfrontière polyvalent, axé sur les eaux de surface, les eaux souterraines, la charge sédimentaire et les ressources aquatiques vivantes, ainsi qu'une mise à jour des cartes hydrologiques et hydrogéologiques du bassin du Drin. Les orientations stratégiques en matière de surveillance et d'évaluation élaborées dans le cadre de la Convention sur l'eau guideront la mise en œuvre de ces activités.

52. Le représentant du Kazakhstan, s'exprimant également au nom de l'Ouzbékistan, a décrit l'élaboration du mécanisme de surveillance dans l'aquifère transfrontière de la région de Tachkent avec le soutien du projet de gouvernance des ressources en eau souterraine dans les aquifères transfrontaliers mis en œuvre par le Programme hydrologique intergouvernemental de l'UNESCO en partenariat avec l'IGRAC et des partenaires nationaux, et avec l'aide de la Direction suisse du développement et de la coopération. En 2022, le Centre international d'évaluation de l'eau, mis en place dans le cadre de la Convention sur l'eau, a aidé ces deux pays à élaborer des mesures afin de renforcer leur collaboration. Celle-ci a pris la forme d'une feuille de route conjointe, qui a été approuvée en novembre 2022 par le Comité géologique du Ministère de l'écologie, de la géologie et des ressources naturelles du Kazakhstan et par le Comité d'État pour la géologie et les ressources minérales d'Ouzbékistan.

53. La représentante de la Géorgie a décrit les efforts déployés pour mettre en place un système conjoint entre l'Arménie et la Géorgie de surveillance transfrontière de la qualité de l'eau dans le bassin de la Ktsia/Khrami et du Debed. Dans ce cadre, un document sur les procédures de surveillance conjointe des cours d'eau a été élaboré et un exercice de surveillance pilote a été organisé. La représentante a indiqué qu'un projet d'accord bilatéral de surveillance entre l'Arménie et la Géorgie était sur le point d'être signé et a remercié les responsables du projet de l'Initiative européenne pour l'eau et du projet relatif aux ressources

en eau et aux données environnementales d'EU4Environment pour le soutien apporté. Elle a également attiré l'attention sur la récente étude sur les eaux souterraines transfrontières menée par les deux pays avec le soutien du projet EU4Environment.

54. Le représentant de la Namibie a communiqué des informations sur la composante relative au suivi et à l'évaluation de l'initiative de jumelage entre la Finlande et la Namibie menée au titre de la Convention.

## **B. Manifestations régionales concernant la surveillance et l'évaluation**

55. La représentante du Centre international d'évaluation de l'eau a présenté les résultats de l'atelier régional sur la surveillance, l'évaluation et le partage de l'information dans les bassins transfrontières en Asie centrale (Astana, 1<sup>er</sup> et 2 février 2023), organisé pour cinq pays et organisations régionales d'Asie centrale avec le soutien de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). L'atelier a été l'occasion de faire part d'expériences en matière de surveillance, d'informations et d'échange de données en Asie centrale et a permis de sensibiliser les participants aux méthodes utilisées dans ces domaines dans le cadre de la Convention sur l'eau. La représentante a également décrit le travail mené par le Centre international d'évaluation de l'eau à l'appui du groupe de travail conjoint entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan sur la protection de l'environnement et la qualité de l'eau dans le bassin du Syrdarya pour la mise au point de mécanismes communs pour la prévention de la pollution du Syrdarya dans les situations d'urgence.

56. Le représentant de la CESAO a présenté les grandes lignes d'un atelier sur les dispositifs juridiques et institutionnels en matière de coopération dans la gestion des eaux transfrontières et l'échange de données (Beyrouth, 30 et 31 mai 2023), organisé conjointement par la CESAO, l'UNESCO et la CEE, au cours duquel les participants de la région arabe ont reçu des informations sur les documents d'orientation relatifs à la surveillance et l'évaluation disponibles dans le cadre de la Convention sur l'eau. Le représentant a également présenté la plateforme de connaissances des pays arabes sur les eaux souterraines<sup>12</sup>, qui rassemble des données relatives à la télédétection ainsi que des données géospatiales et climatiques relatives aux ressources en eaux souterraines disponibles.

57. Le Groupe de travail a :

a) Noté avec satisfaction les travaux en matière de surveillance et d'échange d'informations réalisés dans le cadre de projets menés sur le terrain ;

b) Remercié le Centre international d'évaluation de l'eau et la GIZ d'avoir coorganisé l'atelier régional en Asie centrale, et a remercié la CESAO et l'UNESCO d'avoir coorganisé l'atelier régional dans la région arabe afin de contribuer à l'élaboration de documents directifs sur la surveillance et l'évaluation dans le cadre de la Convention sur l'eau dans les différentes régions et d'appuyer leur utilisation ;

c) Invité les pays et partenaires intéressés à organiser des ateliers régionaux similaires, sous réserve de la disponibilité des ressources.

## **VII. Coopération avec les partenaires**

58. Un représentant du Réseau international des organismes de bassin (RIOB) a souligné que le partage des données était l'un des domaines prioritaires de son organisation. Il a rappelé l'existence de la publication intitulée « Manuel des systèmes d'information sur l'eau » (2018), élaborée par le RIOB en coopération avec l'UNESCO. Il a mis en avant la collaboration de son organisation avec le secrétariat de la Convention sur l'eau dans le cadre des activités d'adaptation aux changements climatiques et dans l'exécution du projet EU4Environment. Il a indiqué que le RIOB pouvait aider le secrétariat à faire de la publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés du partage de données transfrontières* une boîte à outils en ligne.

<sup>12</sup> Voir [www.agwkp.unescwa.org/](http://www.agwkp.unescwa.org/).

59. La représentante du PNUE a présenté l'Alliance mondiale pour la qualité de l'eau, créée par le PNUE sous forme de réseau de praticiens multipartite mondial qui défend l'importance cruciale de la qualité de l'eau douce pour la prospérité et la durabilité. L'Alliance met l'accent sur l'évaluation, l'innovation et la promotion de l'utilisation des données et de la cocréation de solutions sur la base d'un consensus intersocial. La représentante a souligné les synergies pouvant être établies avec le programme de travail de la Convention sur l'eau, en particulier dans les domaines d'activité 2, 3 et 7.

60. Le représentant de l'UNESCO a attiré l'attention sur trois axes de collaboration possibles avec la Convention sur l'eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation, en plus des travaux sur l'établissement de rapports au titre de l'indicateur 6.5.2, pour lequel la CEE et l'UNESCO sont des organismes coresponsables. Ces axes sont les suivants : a) collecter et partager des données et des informations sur les ressources en eaux souterraines et les aquifères transfrontières ; b) tirer le meilleur parti du droit international de l'eau, y compris du projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontaliers ; et c) mener des activités en matière de gestion conjointe de l'eau dans le cadre du suivi de l'atelier mondial intitulé « Gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières : du niveau national au niveau transfrontière ».

61. Le Groupe de travail a pris acte avec satisfaction des travaux réalisés par les partenaires dans le domaine de la surveillance et de l'évaluation et les a encouragés à travailler en coordination avec le secrétariat de la Convention sur l'eau pour développer des synergies lors de la mise en place d'activités, de se reporter à la Convention dans leurs travaux et, dans la mesure du possible, de mener des activités conjointes.

## VIII. Débat stratégique sur les activités de surveillance et d'évaluation à mener à l'avenir

62. Le secrétariat a informé le Groupe de travail du processus d'élaboration du nouveau programme de travail pour la période 2025-2027. Les participants ont examiné en petits groupes les activités dans le domaine de la surveillance, de l'évaluation et de l'échange de données et d'informations susceptibles d'être ajoutées au nouveau programme de travail.

63. Les participants du groupe 1 ont proposé : d'étudier les possibilités de recourir à l'intelligence artificielle dans le domaine de la surveillance ; d'élaborer des publications sur la gestion conjointe de l'eau ; et d'améliorer la diffusion des publications sur le suivi et l'évaluation.

64. Les participants du groupe 2 ont fait état des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la gestion conjointe de l'eau et ont souligné qu'une aide était nécessaire dans ce domaine ainsi que pour effectuer une surveillance quantitative et qualitative des eaux souterraines.

65. Les participants du groupe 3 ont mis l'accent sur trois domaines : le renforcement des connaissances sur les ressources en eau ; l'élargissement des débats entre les partenaires dans le même bassin transfrontière ; et la mise en place d'une gestion conjointe de l'eau.

66. Les participants du groupe 4 ont indiqué que l'innovation en matière de stockage de l'eau était une priorité dans la gestion transfrontière de l'eau en Asie du Sud, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est, en particulier pendant les inondations et les sécheresses. Ils se sont dits intéressés par la mise en place de mécanismes juridiques et réglementaires régissant la préservation des eaux souterraines accessibles et ont souligné la nécessité d'effectuer des travaux de recherche sur les transferts d'eau interbassins.

67. Les participants du groupe 5 ont proposé : des activités visant à mettre au point des méthodes harmonisées en matière de surveillance et d'évaluation ; l'élaboration d'une boîte à outils en ligne sur la base de la publication intitulée *Bonnes pratiques et enseignements tirés du partage de données transfrontières* ; et l'étude de nouvelles technologies peu onéreuses, telles que la télédétection et l'intelligence artificielle, à des fins de surveillance et d'échange de données.

68. Les participants du groupe 6 ont reconnu le travail important réalisé sous l'égide de la Convention sur l'eau afin d'élaborer des documents d'orientation sur la surveillance, l'évaluation et l'échange de données, mais ont signalé que la collecte et le partage des données dans les bassins transfrontières continuaient de se heurter à des difficultés. Ils ont souligné l'importance pour les Parties d'élaborer des stratégies d'application.

69. Les participants au groupe 7 ont estimé qu'il convenait d'élaborer des lignes directrices sur l'approche « de la source à la mer » à l'intention des décideurs, afin de pouvoir mettre le concept en pratique. Ils ont également appelé à une large diffusion des conclusions de l'atelier mondial intitulé « Gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières : du niveau national au niveau transfrontière », afin que les parties prenantes puissent s'approprier le concept de gestion conjointe de l'eau et l'appliquer.

70. Les participants du groupe 8 ont souligné la nécessité d'aider les pays à élaborer des programmes de surveillance.

71. Les participants du groupe 9 se sont félicités du matériel d'orientation élaboré et ont souligné la nécessité d'en tirer pleinement parti. À cet égard, des ateliers régionaux et d'autres activités de renforcement des capacités visant à diffuser les documents d'orientation existants pourront constituer un élément important du futur programme de travail. Le groupe a également souligné la nécessité d'inclure dans ce programme des activités relatives à la surveillance de la qualité de l'eau, à la diplomatie de l'eau et aux solutions fondées sur la nature.

72. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat et aux pays chefs de file (Finlande et Sénégal) de veiller à ce que les résultats du débat stratégique soient pris en compte lors de l'élaboration du programme de travail pour la période 2025-2027.

## **IX. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail**

73. Le coprésident (Sénégal) a indiqué que la prochaine réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation se tiendrait conjointement avec celle du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau du 6 au 8 mai 2024 à Genève.

## **IX. Clôture de la session**

74. Les coprésidents ont remercié les participants pour les débats fructueux et ont prononcé la clôture de la réunion à 17 h 45 le mercredi 18 octobre 2023.